



Séance du Conseil Municipal

Du 4 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage selon l'ordre du jour suivant :

Vote des comptes de gestion 2016 (budget communal, budget service eau de Sartilly, budgets des lotissements Le Clos Rochelais et Le Fonteny), vote des comptes administratifs 2016, affectation des résultats d'exploitation 2016, débat sur les subventions 2017, vote des budgets primitifs 2017, exercice du droit de préemption urbain, adoption d'une règle commune pour les demandes de dérogation, mandats locaux : revalorisation des montants maximums but mensuels des indemnités de fonction (application au 1^{er} janvier 2017), location logement communal T3 à Champcey, questions diverses.

Étaient présents : M. LAMBERT Gaëtan, M. FOURRE Claude, Mme GASTEBOIS Maryvonne, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme LEPLU Dorothee, M. ALLAIN Michel, Mme CARLI Anne-Marie, M. RAULT Denis, Mme GOUELLE Solange, Mme JARDIN Joëlle, M. LOUIS DIT GUERIN Jean, Mme PERRIGault Christelle, M. BRETHON Alain, Mme LEVEQUE Michèle, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LALLEMAN Guy, Mme GORON Sylvie, M. MARTIN Dominique, Mme VAUTIER Laëtitia, M. DESPLANCHES Marc, M. CHAPDELAINE Vincent, M. FOSSEY Philippe, M. LEMONNIER Alain, M. LEVEILLE Olivier, M. ROBIDAT Didier, M. LE BIEZ Robert, M. FERNANDEZ Lionel, Mme LORE Monique, M. LASIS Claude, M. LEROUX Luc, M. AUBEUT Patrick, M. HEON Philippe, M. MOUSSEIGNE François.

Pouvoirs : M. LETOURNEUR Hubert a donné pouvoir à M. FAUVEL Jean-Pierre, M. PAUL Arnaud a donné pouvoir à M. CHAPDELAINE Vincent.

Absents excusés : Mme DENAIS Nelly, M. MAGNIER Didier, Mme PERREE Michèle, M. THOMAS Etienne, Mme LEROY Claudie, M. MAZIER Philippe.

Absents : Mme LEFRANC Sylvie, M. MARY Michel, M. LAPEYRE Christophe, Mme PRANGE MURIEL Béatrice, Mme FOUCHER Christelle, M. LEROY Florent, Mme LEVAVASSEUR Marie-Agnès, M. PILLEVESSE Régis, M. TABOUREL Sébastien, M. CHAPEL Gaylord, M. LEVEZIEL Xavier, M. BOUGON Guillaume, Mme HULIN Martine, Mme LE PUIL Valérie, Mme LEMOUSSU Danièle, M. PILLEVESSE Jean-Jacques.

Secrétaire de séance : M. FOURRE Claude.

Date de convocation : 29/03/2017 – Date d'affichage : 29/03/2017

Nombre de conseillers : 57 – présents : 33 – de votants : 35

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2016.

M. le Maire précise que les comptes de gestion proviennent de la trésorerie et qu'ils doivent être en concordance avec les comptes administratifs, qui sont de la responsabilité du maire.

Il remercie M. LUCAS et le service comptabilité pour le travail effectué tout au long de l'année passée.

Il laisse la présentation des comptes de gestion 2016 à M. LUCAS, adjoints aux finances, qui a largement contribué à l'élaboration du budget primitif 2017.

Il précise que de nombreuses réunions ont été organisées pour préparer le BP 2017 ainsi qu'un débat d'orientation budgétaire.

M. LUCAS à son tour remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation du budget primitif et précise qu'il est le fruit des discussions en réunion (bureau des finances et commission des finances).

2017-02-01 – COMPTES DE GESTION 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve les comptes de gestion de l'exercice 2016 dressés par le Receveur municipal concernant :

- Le budget communal
- Le budget du lotissement « Le Fonteny »
- Le budget du lotissement « Le Clos Rochelais »
- Le budget du service des eaux

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016.

M. le Maire se retire et laisse la présentation des comptes administratifs à M. FOURRE, 1^{er} adjoint.

2017-02-02 – COMPTES ADMINISTRATIFS - 2016.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. LAMBERT Gaëtan, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. FOURRE Claude, Maire adjoint, pour le vote des comptes administratifs.

Budget communal principal, pour l'exercice 2016, la section fonctionnement laisse apparaître un excédent de 424 230.82 € et un déficit de 39 341.81€ en investissement. Le résultat cumulé à la fin de l'exercice est pour la section fonctionnement un excédent de 1 307 216.45€, un déficit de 182 081.61€ en investissement.

Service des eaux de Sartilly, pour l'exercice 2016, la section fonctionnement laisse apparaître un excédent de 54 784.99 € et un excédent de 10 826.65 € en investissement. Le résultat cumulé à la fin de l'exercice est pour la section fonctionnement un excédent de 157 368.70 € et un excédent de 27 514.29 € en investissement.

Lotissement Le Fonteny, pour l'exercice 2016, la section fonctionnement laisse apparaître un déficit de 40 002.46 € et un excédent de 27 739.91 € en investissement. Le résultat cumulé à la fin de l'exercice est pour la section fonctionnement et pour la section d'investissement : 0. Budget clos.

Lotissement Le Clos Rochelais, pour l'exercice 2016, la section fonctionnement laisse apparaître un excédent de 5 963.43 € et un déficit de 56 836.46 € en investissement. Le résultat cumulé à la fin de l'exercice est pour la section fonctionnement un excédent de 7.08 € et un excédent de 25 571.47 € en investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
approuve les différents comptes administratifs de l'exercice 2016.

2017-02-03 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2016 – BUDGET COMMUNAL.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2016 du budget communal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

– Résultat de l'exercice 2016 :	424 230.82 €
– Résultat antérieur reporté :	882 985.63 €
A) RÉSULTAT À REPORTER :	1 307 216.45€

B) Solde d'exécution d'investissement D001	- 182 081.61 €
C) Solde des restes à réaliser d'investissement :	- 243 492.00 €
D) Besoin de financement en investissement (B + C) : Affectation en réserves R 1068	425 573.61 €
Résultat de fonctionnement à reporter après affectation (A-D) R 002 :	881 642.84 €

2017-02-04 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2016 – BUDGET EAU.

Considérant que le compte administratif du budget eau de 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 54 784.99 €,

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2016 du budget eau,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

– Résultat de l'exercice 2016 :	54 784.99 €
– Résultats antérieurs reportés :	102 583.71 €
A) RÉSULTAT À REPORTER :	157 368.70 €

B) Solde d'exécution d'investissement D001	Néant
C) Solde des restes à réaliser d'investissement :	Néant
D) Besoin de financement en investissement (B + C) : Affectation en réserves R 1068	Néant

Résultat de fonctionnement à reporter après affectation (A-D) R 002 :	157 368.70€
---	-------------

2017-02-05 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2016 – BUDGET LOTISSEMENT « LE CLOS ROCHELAIS ».

Considérant que le compte administratif du budget du lotissement "Le Clos Rochelais" de 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 5 963.43 €,

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2016 du budget Lotissement le Clos Rochelais,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

– Résultat de l'exercice 2016 :	5 963.43 €
– Résultats antérieurs reportés :	- 5 956.35 €
A) RÉSULTAT À REPORTER :	7.08 €

B) Solde d'exécution d'investissement D001	Néant
C) Solde des restes à réaliser d'investissement :	Néant
D) Besoin de financement en investissement (B + C) : Affectation en réserves R 1068	Néant
Résultat de fonctionnement à reporter après affectation (A-D) R 002 :	7.08 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION.

M. LUCAS explique qu'avec la fusion des EPCI, la Communauté d'Agglomération a mis un arrêt au lissage des taxes dites « ménages » que l'ancienne communauté de communes avait mis en place. Le système de lissage est complexe à comprendre, en raison de la multiplication des fusions. Des écarts vont être conséquents sur les taux, hormis pour la taxe sur le non bâti. Le principe de neutralité fiscale va s'appliquer pour le contribuable.

M. le Maire ajoute qu'avec ce principe de neutralité fiscale le montant de la feuille d'imposition sera inchangé pour le contribuable.

Il y aura une variation des taux dans le bloc communal mais aucune conséquence budgétaire pour la commune et ni pour l'EPCI qui compensera la baisse via le principe de compensation (référence à la Clect).

2017-02-06 – BUDGET 2017 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION.

Considérant l'application du principe de neutralité fiscale et budgétaire suite à la création de la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie et à la modification des taux des 3 taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote les taux d'imposition des taxes locales pour 2017 suivants :

Taxe habitation	12.42 %
Taxe foncière (bâti)	19.06 %
Taxe foncière (non bâti)	32.91 %

DOTATIONS COMMUNES DELEGUEES.

M. le Maire précise qu'une comptabilité analytique est réalisée pour le suivi de certaines dépenses de fonctionnement de chacune des cinq communes déléguées.

Monsieur LUCAS présente au conseil municipal un tableau détaillant les dotations attribuées aux cinq communes déléguées concernant certaines dépenses de fonctionnement.

Il précise que ce tableau a été préparé avec les maires délégués et qu'il a servi à la préparation du BP 2017 de la commune.

<u>Dépenses de fonctionnement</u>								
Ch.	Compte	Angey	Champcey	La Rochelle	Montviron	Sartilly	TOTAL	Désignation
011	60611	300,00	150,00	600,00	700,00	8 000,00	9 750,00	eau et assainissement
011	60612	2 700,00	2 000,00	2 000,00	4 450,00	50 000,00	61 150,00	Energie-électricité
011	615221	2 000,00	1 500,00	1 500,00	10 000,00	15 000,00	30 000,00	Entretien de bâtiments non locatifs
011	615228					20 000,00	20 000,00	Entretien autres bâtiments
011	615231	7 000,00	10 000,00	500,00	9 000,00	25 000,00	51 500,00	Entretien de voies
011	615232	4 500,00	-			5 000,00	9 500,00	Entretien de réseaux sans guirlandes Noël
011	6156	1 300,00	1 000,00	1 300,00	4 500,00	15 000,00	23 100,00	Maintenance
011	6182	40,00	60,00		1 400,00	500,00	2 000,00	Doc générale et technique
011	6232	2 500,00	1 500,00	2 000,00	3 500,00	12 000,00	21 500,00	Fêtes et cérémonies
011	6262	1 000,00	800,00	1 000,00	1 000,00	8 000,00	11 800,00	Frais de télécommunications
011	63512	50,00	800,00	800,00	1 700,00	8 000,00	11 350,00	Taxes foncières
011	Total	21 390,00	17 810,00	9 700,00	36 250,00	166 500,00	251 650,00	
65	6574	-	500,00	250,00	1 150,00	1 920,00	3 820,00	Subventions aux associations
	TOTAL DF	21 390,00	17 810,00	9 950,00	37 400,00	168 420,00	255 470,00	

BUDGET 2017 – BUDGET PRINCIPAL.

M. le maire précise que les montants inscrits en investissement ne seront pas tous réalisés cette année et que tous les projets susceptibles d'être subventionnés feront l'objet de demande de subvention avec plan de financement.

Concernant les courts de tennis, il précise que pour avoir une subvention DETR, il faut être propriétaire du terrain, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Concernant le bâtiment dédié à la police municipale, il indique que le coût estimatif du projet est descendu à 130 000€ HT.

En ce qui concerne le terrain multisports, il s'agit de terminer le plateau sportif et dans une 2^{ème} phase de mettre en place des aires de jeux pour les enfants. Ce projet qui concerne la jeunesse et la famille permettra une mixité intergénérationnelle.

M. BRETHON se félicite de voir inscrits au Budget les travaux de sécurisation des jardinets.

M. le Maire précise que le travail effectué en commission a fait évoluer le projet avec l'effacement des réseaux mais du fait du transfert de la compétence assainissement à la communauté d'agglomération les travaux sont retardés.

M. LUCAS précise qu'un emprunt 1 500 000€ est inscrit mais qu'il ne sera réalisé qu'après travail en commission des finances et en fonction des travaux réalisés et des besoins réels.

BP communal – Dépenses de Fonctionnement



Chapitre	SBB 2015	Prévu 2016	Réalisé	BP 2017 proposé	Remarques
011	409 944,54	772 156,65	384 458,77	755 119	Charges à caractère général
012	726 866,82	819 800	730 426	898 800	Charges de personnel
014	77 824	77 844	77 761	73 342	Atténuation de produits (dégrèvement JA – FNGIR)
022		16 000		20 000	Dépenses imprévues
023		717 461,40		513 281,60	Virement à la section d'investissement
042	54 320	54 400	50 213,02	88 454,24	Opérations d'ordre entre section

Chapitre	SBB 2015	Prévu 2016	Réalisé	BP 2017 proposé	Remarques
65	413 891,79	323 464	292 536,99	255 200	Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions, créances éteintes, etc.)
66	47 014,02	50 000	47 137,89	55 000	Charges financières (intérêts)
67	9 993,30	34 000	14 603,70	79 000	Charges exceptionnelles (travaux haras suite à l'incendie, titre annulés, etc.)
Total DF	1 739 855,07	2 865 126,05	1 597 137,57	2 738 196,84	

BP communal – Recettes de Fonctionnement



Chapitre	SBB 2015	Prévu 2016	Réalisé	BP 2017 proposé	Remarques
002		882 985,63		881 642,84	Excédent de fonctionnement reporté
013	65 673,08	50 000	70 828,21	53 000	Atténuations de charges (remb. rémunérations personnels)
042				2 000	Opérations d'ordre (Reversement FCTVA)
70	133 857,41	126 460	133 727,82	126 660	Produits de services (vente d'herbe, régies, concessions cimetières, etc.)
73	981 639,40	974 962	1 021 543,79	907 000	Impôts et taxes

Chapitre	SBB 2015	Prévu 2016	Réalisé	BP 2017 proposé	Remarques
74	791 389,61	685 617	687 409,89	625 394	Dotations et participations
75	117 524,12	145 101,42	100 406,29	84 500	Autres produits de gestion courante
77	14 600,21		7 452,39	58 000	Produits exceptionnels (remb. Assurances pour le Haras...)
Total RF	2 104 685,66	2 865 126,05	2 021 368,39	2 738 196,84	

BP communal – Dépenses d'Investissement



Chapitre	compte	SBB 2016	RAR 2016	Proposé 2017	BP 2017 proposé	Remarques
001				182 081,61	182 081,61	Solde d'investissement reporté
040	102291			2 000	2 000	Reprise sur FCTVA
16	1641	176 777,75		231 580	231 580	Rbt emprunts
16	165	2 185,36	1 100	2 300	3 400	Dépôts et cautionnements
20	2031-152		14 000	42 000	56 000	Frais d'études extension urbaine du chemin vert
20	2031-155		18 900		18 900	Frais d'études – pôle de convivialité Montviron
20	2031-164			150 000	150 000	Frais d'études – réhabilitation Mairie

Chapitre	compte	SBB 2016	RAR 2016	Proposé 2017	BP 2017 proposé	Remarques
20	2031-157			120 000	120 000	Frais d'études projet de territoire
20	204132	15 811,30	7 488	17 000	24 488	Participation : Abri scolaire + bornes électriques + effacement réseau <u>Tabarée</u>
20	204151			85 000	85 000	Voirie salle de sports
20	2051	9 668,40	3 100		3 100	Site internet - logiciels
21	2111			16 000	16 000	Achat terrains (rue <u>Sainteny</u> et Montviron)
21	2112			3 500	3 500	Frais de géomètre

Chapitre	compte	SBB 2016	RAR 2016	Proposé 2017	BP 2017 proposé	Remarques
21	21316			18 000	18 000	Equipement cimetière
21	21318	27 400		87 000	87 000	Achat immeuble Sartilly (rue du bocage)
21	2132-155			70 000	70 000	Achat d'immeuble Montviron
21	21568	7 053,86		3 000	3 000	Matériel de sécurité
21	2158	30 914,38	8 500	226 000	234 500	Balayeuse, tondeuse, camion, barrière automatique, équipements ST, etc.
21	2182			4 000	4 000	Matériel de transport (scooter + vélo police municipale)

Chapitre	compte	SBB 2016	RAR 2016	Proposé 2017	BP 2017 proposé	Remarques
21	2183	19 836,32	3 000	18 000	21 000	Matériel de bureau et informatique
21	2184			6 000	6 000	Mobilier écoles
23	2313-126	86 922,56	7 900		7 900	Vestiaires de football
23	2313-155			19 459,84	19 459,84	Pôle de convivialité – 1 ^{ère} phase de travaux
23	2313-159	12 564	56 300		56 300	Restauration retable église de <u>Champcey</u>
23	2313-166			200 000	200 000	Maison de service – Police municipale

Chapitre	compte	SBB 2016	RAR 2016	Proposé 2017	BP 2017 proposé	Remarques
23	2313-167			40 000	40 000	Restauration bât Croix rouge
23	2313			25 000	25 000	Toiture ancienne perception
23	2314			170 000	170 000	Réalisation 2 courts de tennis <u>ext.</u> + skatepark
23	2315	47 677,53	105 000	100 000	205 000	Voirie : chemins, parking, ronds-points, etc.
23	2315-154	80 695,56	6 304	1 196	7 500	Terrains de foot : finition

Chapitre	compte	SBB 2016	RAR 2016	Proposé 2017	BP 2017 proposé	Remarques
23	2315-160			360 000	360 000	RD 35 la RN : sécurisation + éclairage pu + effacement réseaux
23	2315-161	11 038,50		110 000	110 000	Sécurisation Jardinets
23	2315-163		13 000	12 000	25 000	Sécurisation des entrées de bourg (<u>Angey</u>)
23	2315-165			60 000	60 000	Terrain <u>multi-sports</u>
	Total DI	693 060,95	244 592	2 381 117,45	2 625 709,45	

BP communal – Recettes d'Investissement



Chapitre	compte	SBB 2016	RAR 2016	Proposé 2017	BP 2017 proposé	Remarques
021	021			513 281,60	513 281,60	Virement de la section de fonctionnement
10	1068	291 626,47		425 573,61	425 573,61	Besoin de financement
16	165	1 880	1 100	2 300	3 400	Dépôts et cautionnements

Chapitre	compte	SBB 2016	RAR 2016	Proposé 2017	BP 2017 proposé	Remarques
Total chap. 40					88 454,24	Amortissements
10	10222	126 893		70 000	70 000	FCTVA
10	10226	31 091,99		25 000	25 000	Taxe d'aménagement
16	1641			1 500 000	1 500 000	Emprunts
	Total RI	653 719,14	1 100	2 624 609,45	2 625 709,45	

2017-02-07 - BUDGET 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal.

Considérant l'avis de la commission des finances du 29 mars 2017,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2017 du budget principal.

Le projet de budget primitif, pour l'exercice 2017, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 738 196.84 €	2 738 196.84 €
Section d'investissement	2 625 709.45 €	2 625 709.45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2017 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 738 196.84 €	2 738 196.84 €
Section d'investissement	2 625 709.45 €	2 625 709.45 €

BUDGET 2017 – SERVICE EAU.

Monsieur FOURRE précise que la commune de Sartilly dispose d'un réseau d'eau de bonne qualité, mais vieillissant à certains endroits et que des travaux sont donc prévus pour un montant total estimé à 720 000€.

Il ajoute que ces travaux seront réalisés en plusieurs tranches et que les secteurs concernés sont : rue des halles jusqu'au tilleul, rue des diligences, Place de l'église et au niveau de la tabarée et des jardins.

Il précise que la première tranche de travaux pourra être financée avec l'excédent de 2016 et qu'un emprunt d'un montant de 350 000€ sera contracté pour financer le reste des travaux.

Il ajoute également qu'en 2020 la compétence distribution sera obligatoirement transférée soit à la communauté d'agglomération soit à un syndicat, d'où l'importance d'engager les travaux afin que l'EPCI qui reprendra la compétence les poursuive et reprenne l'emprunt.

2017-02-08 - BUDGET 2017 – SERVICE EAU.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	346 868.70€	346 868.70€
Section d'investissement	508 514.29€	508 514.29€

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'avis de la commission des finances du 29 mars 2017,
Vu le projet de budget primitif 2017

Après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2017 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	346 868.70€	346 868.70€
Section d'investissement	508 514.29€	508 514.29€

2017-02-09 - BUDGET 2017 – LOTISSEMENT « LE CLOS ROCHELAIS »

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	129 448.76€	129 448.76€
Section d'investissement	148 576.83€	148 576.83€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 29 mars 2017,
Vu le projet de budget primitif 2017

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2017 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	129 448.76€	129 448.76€

Section d'investissement	148 576.83€	148 576.83€
---------------------------------	-------------	-------------

2017-02-10 – SUBVENTIONS 2017

VU l'avis de la commission finances du 29 mars 2017, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	Proposition pour 2017	Voté BP 2017
<u>Associations subventionnées par Sartilly-Baie-Bocage</u>		
A livre Ouvert	500€	500€
AGAPEI Granville	145 €	145 €
Arts sous les Clochers	300€	300€
AS Jullouville/Sartilly Foot	3 500 €	3500 €
Banque alimentaire (adhésion)	40 €	40€
Croix Rouge - Baie du MSM	70 €	70 €
Donneurs de sang du Sud Manche	195 €	195 €
Fonds de solidarité logement (0.70 x 2763 habitants)	1 934.10€	1934.10€
Fonds d'aide aux jeunes (0.23 x 2763 habitants)	635.49€	635.49€
Foyer socio-éducatif du Collège Anatole France (CLECT)	5243 €	5243 €
Les coulisses du manoir	1 000€	1 000€
Ligue contre le cancer	70 €	70 €
Lire et Faire Lire	60€	60€
Restaurants du cœur de la Manche	140 €	140 €
Secours catholique	60 €	60€
Ste de chasse de Sartilly	250 €	250€
Tennis Sartilly	1 500 €	1 500 €
UNC Sartilly/Champcey/Champeaux	250 €	250 €
Union des Arts	915 €	915€
VVV - accompagnement de l'âge	265 €	265€
Les ailes de Caius	500€	500€
Total Sartilly Baie Bocage	17 572.59 €	17 572.59€
<u>Associations proposées par la commune déléguée de Sartilly</u>		
ADMR	15€	15€
Amicale des sapeurs-pompiers	80€	80€
APAEIA (Association des Parents et Amis des Enfants Inadaptés de l'Avranchin)	20 €	20 €
APE 1, 2, 3 Soleil	250 €	250 €
APE Collège Anatole France	300 €	300 €
APEL Ecole Ste Thérèse	125 €	125 €
Association des aveugles de la Manche	15 €	15 €

Club de l'Amitié	300 €	300 €
Gymnastes volontaires	350 €	350 €
Prévention routière	15 €	15 €
Raid Hippique	100 €	100 €
Société Hippique Rurale	300 €	300 €
Sports Loisirs et Découverte	50 €	50 €
Total commune déléguée de Sartilly	1 920 €	1 920 €
Associations proposées par la commune déléguée de Montviron		
SNSM	50 €	50 €
Comité des fêtes de Montviron	1 000 €	1000 €
Judo Club Avranches	40 €	40€
Total commune déléguée de Montviron	1 090 €	1090 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

accepte les propositions de subventions de la commission des finances comme indiquées ci-dessus. Les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au BP 2017 compte 6574.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

M. le Maire informe le conseil que le bien concerné est une maison inhabitée depuis 20 ans située à un endroit stratégique : « Place Bassard ».

Il ajoute que cette acquisition pourrait être intégrée dans les études pour le projet de territoire afin de prévoir un aménagement durable ayant pour objectif de résorber les problématiques actuelles telles que le manque de stationnement auprès des commerces et/ou permettre de rendre plus accessible la rue du bocage avec l'élargissement du trottoir.

Il ajoute que le conseil communal de Sartilly a donné un avis favorable à ce projet.

Mme LEPLU affirme que le coût du projet paraît élevé pour un parking.

M. FOURRE répond qu'il s'agit d'une opportunité, considérant l'emplacement du bien.

M. ROBIDAT s'interroge sur l'obligation de démolir la maison.

2017-02-11 – EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE BIEN CADASTRE AC 478, 486-489 et 67.

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.210-1, L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 janvier 2017 instaurant le droit de préemption urbain,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 janvier 2017 portant délégation au Président de la Communauté d'Agglomération pour « exercer au nom de la Communauté d'Agglomération, l'exercice du droit de préemption urbain et d'en déléguer l'exercice à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues notamment à l'article L.213-3 et L.240-1 du code de l'urbanisme ».

VU l'arrêté du président de la Communauté d'Agglomération en date du 24 mars 2017 renonçant à son droit de préemption urbain pour le déléguer à la commune de Sartilly-Baie-Bocage uniquement

pour l'aliénation du bien visé dans la déclaration d'intention d'aliéner n°050 565 17J 0007 reçue en mairie le 23 février 2017.

VU l'avis favorable, à l'exercice du droit de préemption urbain, du conseil communal de Sartilly en date du 1/03/2017

M. le Maire précise que la déclaration d'intention d'aliéner concerne les parcelles bâties sur terrain propre :

- AC n°478, rue du Bocage, d'une superficie de 91 m²
- AC n°486, rue du Bocage, d'une superficie de 358 m²
- AC n°487, rue du Bocage, d'une superficie de 1 m²
- AC n°488, rue du Bocage, d'une superficie de 9 m²
- AC n°489, rue du Bocage, d'une superficie de 128 m²
- AC n°67, rue du Bocage, d'une superficie de 60 m²

Il ajoute que le bien est idéalement situé pour intégrer les études qui doivent être menées dans le cadre du projet de territoire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide,

De soutenir la mise en œuvre d'un projet urbain, qui s'inscrirait dans une réflexion globale pour l'aménagement de la Place Bassard allant dans le sens du maintien des activités commerciales à proximité de ladite place.

D'exercer le droit de préemption urbain qui lui est reconnu, pour le même prix de vente que celui fixé dans la déclaration d'intention d'aliéner susmentionnée, soit pour un montant de soixante dix huit mille cinq cents euros (78 500,00 €), ainsi que les frais de notaires

De mandater M. le Maire à accomplir dans les délais prescrits par la réglementation spécifique les formalités et notifications nécessaires. De passer les actes notariés d'acquisition au nom de la commune par l'intermédiaire de l'étude notariale déclarée.

2017-02-12 – INDEMNITES DES ELUS.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1,

Vu le Décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- à **M. LAMBERT Gaëtan, Maire**, une indemnité mensuelle correspondant à 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- à **M. FOURRE Claude, 1^{er} adjoint**, délégué aux travaux de voirie, de bâtiment, de réseaux, et aux sports, à la jeunesse et aux loisirs notamment pour :

- La construction, l'aménagement, l'optimisation et la performance énergétique des bâtiments et des équipements.

- L'examen des projets et le suivi des réalisations des nouvelles constructions et installations municipales.

- Etre le référent de tous les dossiers relatifs à des travaux sur les bâtiments communaux

- L'étude des projets et le suivi des travaux de voirie : réfection des voies et des trottoirs, égouts, éclairage public, électricité, eau, gaz, téléphone.

- Planifier et suivre la mise en accessibilité sur le territoire (bâtiments, voirie).

- La mise en œuvre de toutes décisions concernant le sport, les loisirs et la jeunesse.

- Assurer le lien entre la commune et les associations sportives.

- Assurer la gestion et coordination des travaux liés à la signalisation verticale, horizontale, lumineuse ;

Une indemnité mensuelle correspondant à 14.85% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- à **Mme GASTEBOIS Maryvonne, 2^{ème} adjointe**, déléguée aux affaires scolaires et périscolaires notamment pour :

- Passer et signer les ordres de service et bons de commande nécessaires au fonctionnement quotidien des écoles communales dans la limite de 1 000€.

- Prendre en charge les questions relatives à la politique éducative

- Assurer les correspondances courantes avec les parents d'élèves et les autres communes

- Représenter la commune auprès des écoles et lors des conseils d'école.

- Assurer le suivi de la gestion des rythmes scolaires

- Suivi du personnel scolaire ;

Une indemnité mensuelle correspondant à 14.85 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- à **M. LUCAS Jean-Pierre, 3^{ème} adjoint**, délégué aux Finances et à la communication notamment pour :

- Préparation et exécution du budget municipal et des budgets annexes

- Gérer la dette, les emprunts et la trésorerie

- L'élaboration et le suivi pluriannuel de l'investissement

- La signature des mandats de paiement et des titres de recettes

- Assurer la préparation et le suivi de tous documents ou support de communication édités par la commune

- Création, gestion et suivi du site internet

- Etre le référent communication de la commune de Sartilly-Baie-Bocage en relation avec les communes déléguées ;

Une indemnité mensuelle correspondant à 14.85 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- à **Mme LEPLU Dorothée, 4^{ème} adjointe**, déléguée aux affaires sociales, aux personnes âgées, à l'insertion et au handicap notamment pour :

- Assurer le suivi des dossiers d'aide sociale

- Traiter des budgets affectés à l'aide sociale

- Etre la référente des questions liées aux personnes âgées (plan canicule, grand froid)

- Assurer la mise en œuvre d'une politique en faveur des personnes en difficulté

- Assurer la mise en œuvre d'une politique en faveur des personnes handicapées ;

Une indemnité mensuelle correspondant à 11.55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- à **M. ALLAIN Michel, 5^{ème} adjoint**, délégué à l'environnement notamment pour :
 - Assurer le suivi de toutes les questions relevant du cadre de vie et de toutes mesures propres à améliorer la qualité de vie (fleurissement, décorations etc....
 - Etre le référent des manifestations liées à la protection de l'environnement (journée nature....)
 - Etre le référent en matière de développement durable ;
- Une indemnité mensuelle correspondant à 11.55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- à **Mme CARLI Anne-Marie, 6ème adjointe**, déléguée aux affaires culturelles, une indemnité mensuelle correspondant à 11.55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- à **M. RAULT Denis, Maire délégué de la commune déléguée de SARTILLY**, à sa demande, une indemnité brute mensuelle correspondant à 34.40% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- à **Mme LORE Monique, Maire déléguée de la commune déléguée d'ANGEY** une indemnité brute mensuelle correspondant à 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- à **M. HEON Philippe, Maire délégué de la commune déléguée de CHAMPCEY** une indemnité brute mensuelle correspondant à 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- à **M. FAUVEL Jean-Pierre, Maire délégué de la commune déléguée de LA ROCHELLE NORMANDE** une indemnité brute mensuelle correspondant à 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- à **M. MARTIN Dominique, Maire délégué de la commune déléguée de MONTVIRON** une indemnité brute mensuelle correspondant à 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

à **Mme PERRIGAULT Christelle, adjoint délégué de Sartilly**, une indemnité brut mensuelle correspondant à 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

à **Mme JARDIN Joëlle, adjoint délégué de Sartilly**, une indemnité brut mensuelle correspondant à 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

à **M. LEMONNIER Alain, adjoint délégué d'Angey**, une indemnité brute mensuelle correspondant à 5.28% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

à **M. LASIS Claude, adjoint délégué d'Angey**, une indemnité brute mensuelle correspondant à 5.28% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

à **Mme LEVAVASSEUR Marie-Agnès, adjoint délégué de Champcey**, une indemnité brute mensuelle correspondant à 5.28% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

à **M. DESPLANCHES Marc, adjoint délégué de Montviron**, une indemnité brute mensuelle correspondant à 5.28% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

à **Mme VAUTIER Laëtitia, adjoint délégué de Montviron**, une indemnité brute mensuelle correspondant à 5.28% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

à **M. CHAPDELAIN Vincent, adjoint délégué de la Rochelle Normande**, une indemnité brute mensuelle correspondant à 5.28% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

2017-02-13 – LOCATION LOGEMENT COMMUNAL T3 – CHAMPCEY.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ de la locataire du logement communal T3 de Champcey, le 31 mars 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

de relouer le dit logement à compter du 1^{er} juin 2017 moyennant un loyer mensuel de 460€ (charges non comprises).

D'autoriser M. HEON Philippe, maire délégué de Champcey, à signer le contrat relatif à cette location.

2017-02-14 – ADOPTION D'UNE REGLE COMMUNE POUR LES DEMANDES DE DEROGATION.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux familles ont demandé à inscrire leurs enfants, qui sont en grande section à l'école publique B. Maupas, en élémentaire pour l'année scolaire 2017/2018 et d'accueillir en maternelle la fratrie. Ces familles résident dans des communes qui ont les capacités suffisantes pour accueillir leurs enfants. Cependant pour des raisons professionnelles et de garderie, elles souhaitent que la scolarité se poursuive dans notre commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'autoriser la poursuite de la scolarité lorsque celle-ci a débuté dans la commune, en insérant l'obligation d'inclure la fratrie,

De ne pas autoriser de nouvelles dérogations, s'il n'y pas de scolarisation débutée.

QUESTIONS DIVERSES.

M. LUCAS donne connaissance au conseil du calendrier des évènements à venir sur la commune :

Evènements	Date
Fête de Pâques de Sartilly	Du 12 au 19 avril
Fête de la musique	Le 17 juin
Vide grenier de <u>Champcey</u>	Le 9 juillet
) Fête de la liberté	Le 28 juillet
Fête villageoise de la Rochelle <u>Nde</u>	Le 30 juillet
Les coulisses du Manoir	Du 12 au 15 août
Fête du 15 août de Montviron	Le 15 août

Mme CARLI précise concernant la fête de la liberté, celle-ci est organisée en collaboration avec le centre de loisirs et les associations d'anciens combattants.

Cette journée est articulée autour du spectacle « Les chemins de la liberté » de Jean GOUJON. Sont prévus des expositions de véhicules militaires et de photos d'époque, des animations sur la place de la mairie avec la fanfare des « Carottes râpées » et un spectacle des enfants du centre de loisirs, etc.

M. le maire informe le conseil que le projet de territoire de Sartilly-Baie-Bocage avance :

- Finalisation du cahier des charges en collaboration avec la DDTM, les élus, les partenaires et les habitants du comité technique.
- Lancement dans les prochaines semaines du marché pour le recrutement du bureau d'études.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 27 février 2017 est levée à 23 heures 45.

